

Dans ce numéro :

- Message du directeur
- Mobiliser les fonds durant la pandémie de COVID-19, une tâche ardue mais pas impossible
- Développement philanthropique
- Projet de jumelage, construction de salles de bains au Nicaragua
- Questions et réponses

Version en ligne : [Volume 5 no. 5 - 28 avril 2021](#)

Abonnez-vous ici

VACCINATION CONTRE LA COVID-19 : ÇA AVANCE !

Nous sommes maintenant plus de 25 % de la population canadienne à avoir reçu au moins une dose d'un vaccin; vous pouvez suivre les progrès à [Vaccination contre la COVID-19 au Canada](#). J'ai eu la chance de recevoir ma première dose du vaccin de Pfizer-BioNtech, le mercredi 14 avril dernier.

Nous sommes cependant bien loin d'un taux de vaccination suffisant pour pouvoir assouplir et alléger les restrictions, d'autant plus que les variants sont plus contagieux et virulents, ce qui explique plusieurs nouvelles restrictions de santé publique appliquées à travers le pays.

Comme nous l'avons annoncé depuis le début de la pandémie, aux premiers mois de 2020, la précaution et la prévention ont été un point central pour protéger les personnes démunies que nous servons, nos bénévoles et notre personnel. Outre les vaccinations, il est essentiel de suivre les recommandations de la santé publique :

- pratiquer une distance physique de 2 mètres (six pieds);
- porter un masque à l'intérieur ou lorsqu'il est difficile de maintenir une distance physique;
- se laver les mains souvent et en profondeur;
- éviter les contacts étroits avec les personnes malades;
- rester à la maison et loin des autres si l'on se sent malade.

Dans certaines provinces, les bénévoles et le personnel des banques alimentaires figurent désormais sur la liste des personnes à vacciner en priorité. Vérifiez auprès des autorités de santé publique de votre région, car l'admissibilité change constamment.

Pour encourager les Canadiens à se faire vacciner, la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) a publié le 11 mars 2021 :

1. Les catholiques sont invités à se faire vacciner, conformément aux exigences de leur conscience, en contribuant au bien commun par la promotion de la santé et la sécurité d'autrui.
2. Dans sa Note du 9 mars 2021, la CECC réitère simplement la position du Saint-Siège dans sa [Note du 21 décembre 2020](#) concernant l'utilisation des vaccins.
3. Tous les vaccins contre la COVID-19 qui ont été approuvés par les autorités sanitaires compétentes peuvent être licitement reçus par les catholiques.

Vous pouvez lire des informations supplémentaires sur les [Vaccins contre la COVID-19](#) .

Richard Pommerville
Directeur général

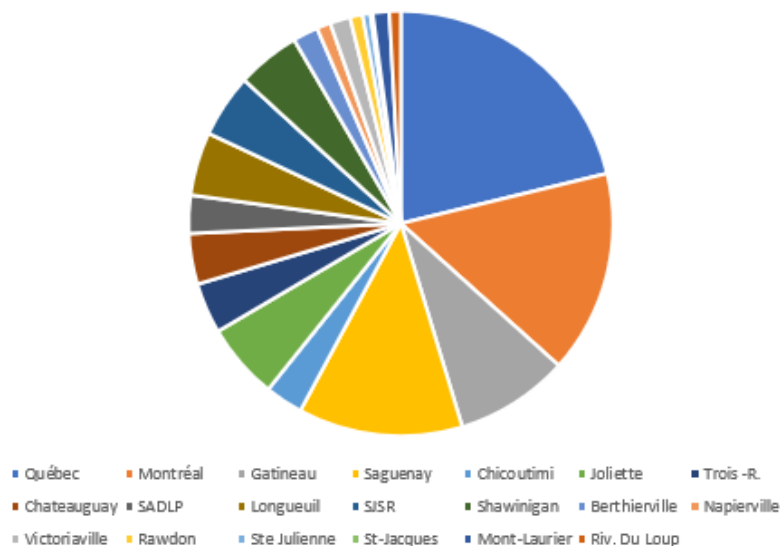
MOBILISER LES FONDS DURANT LA PANDÉMIE DE COVID-19, UNE TÂCHE ARDUE MAIS PAS IMPOSSIBLE

Comme tant d'autres organismes dûment enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC), la SSVP au Québec et ses membres ont toujours compté sur les dons des Québécois et des autres Canadiens, personnes morales et/ou physiques, pour mener à terme leurs activités de bienfaisance. Malheureusement la crise causée par la COVID-19 a plongé de nombreuses familles dans une situation financière difficile, au point que l'impact a été immédiatement ressenti et continue de se faire sentir sur le plan de nos campagnes de collecte de fonds. La crise a aussi réduit notre capacité, en tant qu'organisme de bienfaisance, de mettre en œuvre des activités de collecte de fonds en personne, lesquelles pourtant constituent le socle de notre stratégie de mobilisation de fonds.

Face à cette dure réalité, la SSVP-CRQ a pu bénéficier d'un double appui, financier et technique, de la part de la Fédération des caisses Desjardins et de La Ruche Québec, une plateforme de sociofinancement, dans l'organisation de sa guignolée, édition 2020. Pendant 4 semaines, les messages sollicitant la générosité des Québécois ont été relayés et la réponse a été phénoménal.

Près de 500 000 \$ ont été amassés et redistribués aux 19 conférences/conseils qui ont participé à la campagne et la cagnotte mise à leur disposition leur a permis à leur tour de répondre aux besoins alimentaires des milliers de personnes aux prises avec les impacts socioéconomiques de la Covid-19, particulièrement les personnes âgées, dont les besoins en alimentation ont subi des effets préjudiciables en raison des mesures mises en place pour éviter la transmission du coronavirus.

Près de 500 000 \$ distribués aux membres



Toutefois, il faut souligner que dans cette démarche, l'inconnu était le volume de travail que la SSVP-CRQ devrait gérer pour émettre les reçus d'impôt aux 3 000 Québécois qui, dans un élan de générosité sans précédent, avaient répondu favorablement à notre campagne. Grâce à ses compétences en informatique, le président du conseil d'administration, **M. Michel Olivier**, a su gérer professionnellement ce volet de travail qui a permis à la SSVP-CRQ de bien tirer son épingle du jeu. Tous les reçus étaient produits et envoyés aux « ayants droit » pendant la période de déclaration des revenus fixée par la loi. Cette expérience nous a amenés à prévoir de doter la SSVP-CRQ de matériel et d'équipement adéquats pour des futures campagnes d'envergure.

*Baudouin KUTUKA MAKASI, coordonnateur
Conseil régional du Québec*

COMITÉ NATIONAL DÉVELOPPEMENT PHILANTHROPIQUE

Le Conseil national du Canada lance un appel aux membres intéressés à siéger au nouveau comité national développement philanthropique. L'objectif du comité national de développement philanthropique est d'identifier, de solliciter et d'appuyer des initiatives de développement philanthropique au niveau national afin d'aider aux communications et aux initiatives de collecte de fonds aux multiples niveaux de la Société au Canada.

Ce comité a été créé après avoir entendu les membres à travers le Canada dire que nous devons identifier différentes opportunités de développement philanthropique et identifier des initiatives pour soutenir notre Mission. Il s'agit d'une occasion passionnante de participer à la croissance et au bien-être de la Société, et nous recherchons votre expertise dans ce cheminement.

Si vous êtes intéressé et que vous possédez les compétences suivantes, veuillez contacter le bureau national à l'adresse national@ssvp.ca au plus tard le 31 mai :

- expertise et expérience en matière de développement philanthropique ;
- stratégies de communication pour le développement philanthropique ;
- expertise en matière d'engagement et de l'intendance des donateurs ;
- connaissance autour de l'identification des fondations et des programmes gouvernementaux, et compétences en matière de rédaction de propositions et de subventions.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à la participation à ce comité.

Linda Dollard, présidente

Comité national développement philanthropique

PROJET DE JUMELAGE NICARAGUA - CONSTRUCTION DE SALLES DE BAINS

Ce projet impliquait la construction de 19 salles de bains dans la communauté rurale d'El Tule, dans le département de Chinandega, au Nicaragua. Il a été planifié et exécuté par une organisation communautaire locale, FUNDACCO, en collaboration avec le Conseil national du Nicaragua. FUNDACCO est liée à Roots of Change, un organisme de bienfaisance catholique de l'Alberta.

En raison de conditions économiques difficiles et de la pauvreté, la plupart des habitants de la communauté n'avaient pas de salle de bains pour leurs besoins personnels et d'hygiène. Les gens devaient se laver au puits communal ou dans la rivière située à une certaine distance du village. Le projet consistait à construire 17 salles de bains au profit de 86 personnes de 22 familles. Il consistait également à la construction de 2 salles de bains publiques à proximité du puits communal pour les besoins de 28 personnes, membres de 7 familles qui s'y lavent ainsi que leurs vêtements avec l'eau du puits.

Le projet a été soumis au Conseil national du Canada par le Conseil national du Nicaragua et la FUNDACCO à l'été 2018. Le coût total de cette entreprise communautaire était de 6 200,00 \$, lequel a été financé par le Conseil particulier de Hamilton West (Ontario) et 7 conférences locales. La planification et l'exécution du projet a fait l'objet d'un effort conjoint de la FUNDACCO et des membres de la communauté, qui ont participé à la construction et à la fourniture de certains matériaux (sable et eau). La construction des salles de bains a amélioré les conditions de vie de ces familles, qui n'ont pas accès à l'électricité ni aux transports en commun.

Le projet s'est achevé en novembre 2018. Les visites ultérieures à la communauté par le président Montenegro, SSVN Nicaragua, et de Maria Araica, chargée de projet – FUNDACCO, ont confirmé la joie et la gratitude des bénéficiaires pour les nouvelles installations.

J'encourage toutes les conférences et conseils à soutenir de tels projets, qui améliorent de façon permanente les conditions de vie des bénéficiaires qui prennent possession et sauvegardent fièrement les nouvelles installations.

*Clermont Fortin, président
Comité de jumelage national*



**« L'eau est venue,
je n'aurai pas à aller à
la rivière pour me baigner. »**

Juan, bénéficiaire.

**« Nous avons le plaisir de vous dire
que les bénéficiaires du projet sont
très heureux de ce qu'ils ont reçu. Nous
voulons vous dire que c'est un honneur de
travailler avec la Société de Saint-Vincent
de Paul, dans des projets qui changent
les conditions de vie des habitants de
différentes communautés. »**

Maria Araica, chargée de projet, Nicaragua.



QUESTIONS ET RÉPONSES

Q : Est-il approprié pour un curé de demander à notre conférence des fonds pour payer les dépenses de la paroisse pendant cette pandémie de COVID-19 ?

R : La Règle est très spécifique. Les ressources de la Société doivent être utilisées par nos membres pour leurs œuvres de charité et ne doivent pas être données à d'autres organisations, quelle que soit la qualité de la cause et même en cette période sans précédent de COVID-19. Cela inclut la paroisse locale.

Cependant, certaines conférences versent à la paroisse une allocation mensuelle ou des frais pour l'utilisation des installations paroissiales, comme les salles de réunion, l'office, les services publics, etc. Ce sont des dépenses valables qui n'entrent pas dans la catégorie des dons à des organisations extérieures.

Q : Dans la section 1 de la Règle (2.6), il est indiqué que des non-catholiques peuvent occuper des postes comme administrateur (secrétaire ou trésorier); dans quelles circonstances ceci est-il applicable ?

R : Dans la section 4 de la Règle, au point 6.5 (SAUVEGARDER LA FOI ET LA PHILOSOPHIE CATHOLIQUES), on peut lire « Le président, le vice-président et le conseiller spirituel doivent, de ce fait, être catholiques. » Si nécessaire, d'autres membres peuvent être chargés de tâches particulières. Il est possible de nommer un.e secrétaire et un.e trésorier.ère qui ne sont pas membres de la Société. Toutefois, dans ce cas, ces personnes sont nommées par le.la président.e en raison de leurs compétences et peuvent prendre part aux délibérations en réunion mais n'ont pas le droit de vote.